



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire du 6 avril 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades tenue le 6 avril 2020 à 19 h 30 par voie de vidéoconférence (exceptionnellement permis étant donné la situation du COVID-19 et l'arrêté ministériel 2020-004).

Sont présents à cette séance les membres du conseil Olivier Doyle, Martin Juneau, Peter M. Zytynsky, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du maire suppléant Pierre Lalonde.

Le conseiller Girard Rodney est absent.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier et responsable du greffe.

2020-04-056

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire suppléant, Pierre Lalonde, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 6 avril 2020.

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,  
Appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2020 tel que rédigé, soit :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. GREFFE**

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2020
- 3.3 Dépôt des correspondances
- 3.4 Modification – Déclaration des intérêts pécuniaires

**4. RESSOURCES HUMAINES**

- 4.1 Modification – Politique de travail des employés municipaux de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades

**5. FINANCES**

- 5.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Mars 2020
- 5.2 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier afin de procéder à un emprunt temporaire pour le règlement 189-2019
- 5.3 Réduction taux d'intérêt – Arrrages taxes municipales
- 5.4 Annulation – Intérêts comptes divers

**6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

- 6.1 Approbation – Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques 2019



No de résolution  
ou annotation

## **7. SERVICES URBAINS**

- 7.1 Ratification du bon de commande # VOI-000306 et autorisation de paiement – Pompacktion inc. – Station d’eaux usées
- 7.2 Octroi de mandat et autorisation de paiement – Shellex Groupe conseil – Services professionnels ingénierie - Réfection drainage rue de Montigny
- 7.3 Approbation de l’ordre de changement numéro 3 – Les Services EXP inc. – Honoraires professionnels bornes sèches
- 7.4 Autorisation - Acquisition d’un réseau d’éclairage public
- 7.5 Octroi de mandat et autorisation de paiement – HBGC ingénieurs – Services professionnels ingénierie – Stabilisation murs extérieurs de la billetterie du Théâtre de Pointe-des-Cascades

## **8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

- 8.1 Permission de voirie – Projet Metro Optic – Prolongation
- 8.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Firme Groupe Sûreté Inc.– Sécurité Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades
- 8.3 Autorisation – Pouvoirs firme Groupe Sûreté Inc. – Émission constats d’infraction

## **9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 9.1 Autorisation -Participation financière au projet de navettes fluviales 2020

## **10. RÈGLEMENTS**

- 10.1 Avis de motion – Règlement 198-2020 remplaçant le règlement relatif à la circulation numéro RMH 399-4 (RMH 399-2020)
- 10.2 Adoption – Règlement numéro 197-2020 concernant la prévention des incendies

## **11. AFFAIRES DIVERSES**

- 11.1 Demande d’appui – Modification programmes de prestation d’urgence et d’assurance-emploi – Élus municipaux et pompiers volontaires

## **12. PAROLE AUX CONSEILLERS**

## **13. PAROLE AU MAIRE**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2020-04-057

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020**

Conformément à l’article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par le conseiller Olivier Doyle  
ET RÉSOLU



No de résolution  
ou annotation

2020-04-058

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 27 MARS 2020**

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2020 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par le conseiller Olivier Doyle  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**DÉPÔT DES CORRESPONDANCES**

Date	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
27 mars 2020	Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes	Fin d'enquête	Sylvie Régimbald, Analyste- enquêteuse
12 mars 2020	Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Aide financière – Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – 6 230 \$	Benoit Charrette, Ministre

**MODIFICATION – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), les membres du conseil du Village de Pointe-des-Cascades doivent aviser par écrit de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans leur déclaration en y mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'ils ont dans des immeubles situés sur le territoire du Village de Pointe-des-Cascades et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

2020-04-059

**MODIFICATION – POLITIQUE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS  
MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE POINTE-DES-  
CASCADES**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications à la *Politique de travail des employés municipaux de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades* ;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la *Politique de travail des employés municipaux de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades révisée*;



No de résolution  
ou annotation

2020-04-060

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – MARS 2020**

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de mars 2020 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de mars 2020;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits et totalisant un montant de 182 175,66 \$ soit:

Chèques émis par la municipalité	113 322,82 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	33 404,62 \$
Salaires nets	35 448,22 \$
<b>TOTAL</b>	<b>182 175,66 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Anne-Marie Duval  
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

2020-04-061

**AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER AFIN DE PROCÉDER À UN EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT 189-2019**

CONSIDÉRANT QUE le 12 septembre 2019, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt numéro 189-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 050 000 \$ pour le forage et l'aménagement de deux puits d'observation et deux puits d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1093 du Code municipal du Québec qui permettent au conseil municipal de décréter par résolution des emprunts temporaires dans l'attente du financement permanent pour un règlement d'emprunt autorisé;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades emprunte temporairement, au fur et à mesure de ses besoins, une somme n'excédant pas 2 050 000 \$ auprès de Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges;

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis;



No de résolution  
ou annotation

2020-04-062

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire le nécessaire afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **RÉDUCTION TAUX D'INTÉRÊT – ARRÉRAGES TAXES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a adopté, le 19 décembre 2019, le *Règlement 196-2019 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2020*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a adopté une résolution 2019-12-036, concernant le taux d'intérêt et les pénalités sur les arrérages de taxes en fixant le taux d'intérêt à 10 % et une pénalité de 5% l'an sur tout montant de taxes impayées au montant de taxes exigibles;

CONSIDÉRANT l'autorité conférée aux membres d'un conseil municipal suivant les termes contenus à l'article 981 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), quant à la détermination d'un taux d'intérêt différent du taux de base qui y est stipulée, soit de 5 % l'an;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

DE FIXER à 0 % le taux d'intérêt et pénalité applicable à toutes sommes dues sur les arrérages de taxes impayées pour l'année 2020 depuis le 15 mars 2020, et ce, jusqu'au prochain versement soit le 5 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-063

### **ANNULATION – INTÉRÊTS COMPTE DIVERS**

CONSIDÉRANT QUE suite à une erreur administrative, des intérêts ont été comptabilisés sur des comptes divers;

CONSIDÉRANT QUE ces intérêts doivent être annulés;

Il proposé par le conseiller Mario Vallée;  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'annulation d'intérêts de ces comptes et totalisant 50,27 \$ incluant les intérêts courus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-064

### **APPROBATION – PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE 2019**

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;



No de résolution  
ou annotation

2020-04-065

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 26 mai 2010 et que le rapport annuel 2019 a été préparé par Christian Dumas, directeur du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu copie du rapport annuel 2019 et ont pris connaissance de son contenu;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Olivier Doyle  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport annuel 2019 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

D'AUTORISER la transmission du rapport annuel 2019 à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RATIFICATION DU BON DE COMMANDE # VOI-000306 ET  
AUTORISATION DE PAIEMENT – POMPACTION INC. – STATION  
D'EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QUE la deuxième pompe de la station d'eaux usées devait être changée pour le bon fonctionnement de la station;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique nécessitait une intervention rapide;

CONSIDÉRANT la disponibilité de l'entreprise Pompaaction inc.;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Olivier Doyle  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le bon de commande VOI-000306;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à payer à l'entreprise Pompaaction inc. un montant total de 14 942,76 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-415-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-066

**OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – SHELLEX  
GROUPE CONSEIL – SERVICES PROFESSIONNELS INGÉNIERIE –  
RÉFECTION DRAINAGE RUE DE MONTIGNY**

CONSIDÉRANT une accumulation d'eau importante sur la rue De Montigny lors de pluie abondante ou de la fonte des neiges;

CONSIDÉRANT QU'il faut remédier à la situation en investiguant et en identifiant les causes et les solutions;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Shellex Groupe conseil pour un montant de 18 625,95 \$ incluant les taxes pour l'investigation de la problématique et la préparation des plans et devis techniques;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,  
Appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky  
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise Shellex Groupe conseil selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission;



No de résolution  
ou annotation

2020-04-067

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Shellex Groupe conseil un montant maximal de 18 625,95 \$ incluant les taxes à même le poste budgétaire 02-320-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**APPROBATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 3 – LES SERVICES EXP INC. – HONORAIRES PROFESSIONNELS BORNES SÈCHES**

CONSIDÉRANT les résolutions 2014-06-163 et 2019-10-012 autorisant l'entreprise Les Services EXP inc. pour la préparation de plans techniques et la préparation de demandes d'autorisation aux différentes instances gouvernementales relativement aux bornes sèches;

CONSIDÉRANT QUE d'autres étapes, telles que : suivi avec le biologiste pour les mesures de mitigation, suivi auprès du MELCC et de la Municipalité, coordination, mise à jour des plans selon les recommandations du biologiste, doivent être effectuées pour finaliser les travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service à taux horaire de la firme Les Services EXP inc. afin de compléter lesdits travaux;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
Appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 3 de la firme Services EXP inc. pour un montant maximum de 2 299,50 \$, incluant les taxes applicables.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de changement numéro 3 ainsi qu'à payer l'entreprise Les Services EXP Inc. un montant maximal de 2 299,50 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 23-050-01-300.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-068

**AUTORISATION – ACQUISITION D'UN RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

CONSIDÉRANT l'offre écrite d'Hydro-Québec datée du 25 février 2020 relativement à l'acquisition d'un réseau d'éclairage public appartenant à celle-ci, sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce réseau d'éclairage public est établi en fonction des informations contenues au système de facturation d'Hydro-Québec, pour un total de 80 luminaires (ci-après le « Réseau »);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ces informations, une estimation du prix de vente du Réseau au montant de 20 000 \$ (250 \$ X 80 luminaires) avant taxes a été fournie par Hydro-Québec pour procéder à l'acquisition du Réseau (ci-après l'« Estimation »);

CONSIDÉRANT QU'un inventaire réel du Réseau sera fait par Hydro-Québec dans les 12 mois suivants la réception de la présente Résolution du conseil par Hydro-Québec (ci-après l'« Inventaire »).

CONSIDÉRANT QUE le montant prévu à l'Estimation est sujet à révision, suite à l'Inventaire;

CONSIDÉRANT QU'une fois l'Inventaire complété, la Municipalité s'engage auprès d'Hydro-Québec à signer un Contrat de vente d'éclairage public en vertu de l'Inventaire;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,



No de résolution  
ou annotation

appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

DE FAIRE l'acquisition de 80 luminaires auprès d'Hydro-Québec au prix de 250 \$ chacun, plus les taxes applicables.

D'ACCEPTER que le nombre de luminaires et le coût total puissent être ajustés selon l'Inventaire qui sera effectué par Hydro-Québec, jusqu'à concurrence d'un écart de 30 % supérieur à l'Estimation.

D'ACCEPTER que le tarif général d'éclairage public s'applique dès la date de transmission à Hydro-Québec de la présente Résolution du conseil.

DE SIGNER un contrat de vente de réseau d'éclairage public conforme au contrat type fourni par Hydro-Québec au plus tard soixante (60) jours après un avis écrit d'Hydro-Québec confirmant que l'Inventaire, l'inspection et la mise en conformité aux normes actuelles sont complétés.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à verser une somme maximale de 30 000 \$ taxes incluses, lors de la signature du contrat, à même le poste budgétaire 02-340-00-681.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-069

**OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – HBGC INGÉNIEURS – SERVICES PROFESSIONNELS INGÉNIERIE - STABILISATION MURS EXTÉRIEURS DE LA BILLETTERIE DU THÉÂTRE DE POINTE-DES-CASCADES**

CONSIDÉRANT QUE les façades du bâtiment désigné comme étant la billetterie du Théâtre de Pointe-des-Cascades menacent de s'effondrer;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est fermé au public et clôturé pour assurer la sécurité;

CONSIDÉRANT les modifications qui doivent être effectuées pour sécuriser le bâtiment et permettre la circulation autour;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme HBGC ingénieurs pour un montant de 7 473,38 \$ incluant les taxes pour la conception du renforcement des façades en maçonnerie et l'émission de plans et devis;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise HBGC ingénieurs selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise HBGC ingénieurs un montant maximal de 7 473,38 \$ incluant les taxes à même le poste budgétaire 02-701-60-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-070

**PERMISSION DE VOIRIE – PROJET METRO OPTIC – PROLONGATION**

CONSIDÉRANT la résolution #2019-09-006 relativement au consentement de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades pour aux travaux sur différentes rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise Metro Optic pour une prolongation du permis jusqu'au 7 septembre 2020;



No de résolution  
ou annotation

2020-04-071

CONSIDÉRANT que les lieux devront être remis en état à la fin des travaux, et ce, au frais de l'entreprise Metro Optic;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'inspectrice en urbanisme et environnement, Iris Dumitras,  
à signer la demande prolongation de permis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – FIRME GROUPE SÛRETÉ INC. – SÉCURITÉ MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE POINTE-DES-CASCADES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades désire procéder à l'embauche d'une firme de sécurité pour tout le territoire de la Municipalité pour la période allant du mois d'avril au mois de septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer également la sécurité du site du Camping de Pointe-des-Cascades jusqu'à la prise de possession des lieux par un promoteur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité 4 firmes à soumissionner;

CONSIDÉRANT qu'une seule firme a soumissionné, soit la firme Groupe Sûreté Inc.;

CONSIDÉRANT la soumission à taux horaire de 38,65 \$ incluant l'utilisation du véhicule de patrouille et les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par le conseiller Olivier Doyle  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à la firme Groupe Sûreté Inc. selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à la firme Groupe Sûreté Inc. une dépense maximale de 15 000 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-610-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**AUTORISATION – POUVOIRS FIRME GROUPE SÛRETÉ INC. – ÉMISSION CONSTATS D'INFRACTION**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-04-071 mandatant la firme Groupe Sûreté Inc. pour la surveillance de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades pour le printemps et l'été 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire autoriser les employés de la firme à émettre des constats d'infraction dans le but d'assurer le respect des divers règlements municipaux (incluant les règlements municipaux harmonisés (RMH));

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER que les agents de la firme Groupe Sûreté Inc. sont autorisés pendant toute la période que durera leur mandat :



No de résolution  
ou annotation

- à appliquer l'ensemble de la réglementation municipale selon les pouvoirs conférés par les règlements, afin de délivrer, pour et au nom de la municipalité, un constat pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil municipal;
- à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements pertinents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-073

**AUTORISATION – PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET DE NAVETTE FLUVIALE 2020**

CONSIDÉRANT le succès du projet de navettes fluviales entre la Ville de Notre-Dame-de-l'île-Perrot et la Municipalité de Pointe-des-Cascades à la fin de l'été 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt de la Municipalité de renouveler le projet des navettes fluviales entre les deux municipalités à l'été 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet aidera au développement récréotouristique dans la région et augmentera l'offre de service nautique à Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribue à la mise en valeur du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT l'appui financier du Fonds d'appui au rayonnement des régions (*FARR*) et du Développement Vaudreuil-Soulanges (*DEV*);

Il est proposé par Martine Juneau,  
appuyé par Mario Vallée  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à verser une somme maximale de 2 000 \$ taxes incluses comme contribution au projet de navettes fluviales à l'été 2020.

D'AUTORISER le prélèvement des sommes à même le poste budgétaire 02-701-40-959.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-074

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 198-2020 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION NUMÉRO RMH 399-4 (RMH 399-2020)**

Conformément à l'article 445 du Code Municipal du Québec, le projet de règlement 198-2020 remplaçant le règlement relatif à la circulation numéro RMH 399-4 (RMH 399-2020) est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Martin Juneau à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2020-04-075

**ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 197-2020 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades d'être desservie par le Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion et de conclure une telle entente;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un règlement similaire à celui de la Ville de Vaudreuil-Dorion;



No de résolution  
ou annotation

2020-04-076

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Girard Rodney, et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du conseil municipal du 2 mars 2020, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.)

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par le conseiller Olivier Doyle,  
et résolu

D'ADOPTER le *Règlement numéro 197-2020 concernant la prévention incendie.*

À L'UNANIMITÉ.

**DEMANDE D'APPUI – MODIFICATION PROGRAMMES DE PRESTATION D'URGENCE ET D'ASSURANCE EMPLOI – ÉLUS MUNICIPAUX ET POMPIERS VOLONTAIRES**

CONSIDÉRANT la situation actuelle de pandémie mondiale;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens subissent actuellement des mises à pied temporaires et se voient donc privés de revenus ou d'une partie de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élus municipaux et pompiers volontaires sont également touchés par cette situation;

CONSIDÉRANT QUE tant le travail des élus municipaux que celui des pompiers volontaires sont considérés comme étant essentiels;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux sont en première ligne et qu'il est important que les élus continuent de représenter les citoyens, de veiller à leur sécurité et de s'assurer du bon fonctionnement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit pour la grande majorité des élus municipaux, d'emplois à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a mis en place des programmes de prestation d'urgence et d'assurance-emploi;

CONSIDÉRANT QUE selon les modalités de ces programmes, les élus municipaux ainsi que les pompiers volontaires, se retrouvent pénalisés en raison du salaire reçu pour leurs fonctions respectives;

CONSIDÉRANT QUE cela engendre une situation injuste et inéquitable;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,  
appuyé par le conseiller Olivier Doyle  
ET RÉSOLU

DE DEMANDER la modification des modalités de ces programmes de prestation d'urgence et d'assurance-emploi afin que le revenu associé à la fonction d'élus municipaux ou de pompiers volontaires ne soit pas pris en considération;



No de résolution  
ou annotation

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au député fédéral de Vaudreuil-Soulanges, Monsieur Peter Schiefke, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin d'obtenir leur appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### PAROLE AUX CONSEILLERS

- Le conseiller Martin Juneau relate qu'il a assisté à une vidéoconférence du comité de la piste cyclable Soulanges.
- Le conseiller Olivier Doyle rapporte que l'assemblée générale d'EXO sera reportée au mois de mai dû à la COVID-19.

#### PAROLE AU MAIRE

- Le maire n'adresse aucun commentaire.

#### PAROLE AU MAIRE

- Aucune question n'est posée par courriel.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 07 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 6 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier,

Eric Lachapelle

Le maire suppléant,

Pierre Lalonde

Je, Pierre Lalonde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*